



D.2024.02.07.1.2.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.2 – FONCIER

1.2.9 – Ligne C : ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE – DEMANDE D'ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la Ligne C de métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.8 du 6 février 2019, n° D.2020.12.16.1.3 du 16 décembre 2020, n° D.2022.04.13.1.2.1. du 13 avril 2022 et n° D.2023.10.11.1.2.13 du 11 octobre 2023, Tisséo Collectivités a donné son autorisation pour solliciter l'ouverture d'enquêtes parcellaires complémentaires.

Une nouvelle enquête complémentaire est nécessaire suite aux modifications de l'altimétrie du tunnel dans la cadre des études techniques et des optimisations retenues en début d'année 2022. Ces changements sont principalement situés dans le secteur entre les stations Fondevre et La Vache où l'altimétrie du tunnel a été relevée de plusieurs mètres.

Ces évolutions rendent donc nécessaires :

- L'acquisition de volumes souterrains sur des emprises où une servitude de passage en tréfonds avait été préalablement instaurée ;
- L'acquisition de volumes complémentaires.

Cette enquête parcellaire portera également sur l'acquisition d'une emprise de plein sol sur la commune de Labège et l'acquisition d'un tréfonds, sur la commune de Toulouse, suite à un changement de propriétaire.

Également, suite à un changement ponctuel d'altimétrie du tunnel, il est nécessaire d'inclure des emprises en tréfonds du domaine public sur la commune de Blagnac.

Ainsi, il convient de solliciter l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire en soumettant à enquête complémentaire un dossier parcellaire sur les communes de Blagnac, Labège et Toulouse.

Le dossier parcellaire est constitué de dossiers édités par commune concernée, et se compose d'une notice explicative (guide de lecture), d'un état parcellaire, des plans parcellaires et des états descriptifs de division en volume.

Il est précisé que l'identité des propriétaires, figurant au dossier d'enquête parcellaire joint en annexe, est susceptible d'actualisation avant diffusion du dossier parcellaire.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la saisine du Préfet de Haute-Garonne afin de demander l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire. Cette enquête pourra éventuellement être conduite dans sa forme simplifiée.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités ou le Directeur Grand Projet de Tisséo Ingénierie à saisir le Préfet de la Haute Garonne afin de solliciter l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, y compris sous sa forme simplifiée.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES